



Journans, le 03/07/2024

PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 10
Qui ont pris part aux délibérations : 10

Etaient présents : Mesdames Laurence GARNIER, Magali DEBERTOLIS, Nadine LACOURTABLAISE et Dominique MORTIER (arrivée à 20h05).

Mrs André TONNELIER – Christian GERAY – Patrice GROSBOIS – Yves PERRON – Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques VERMEULIN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Yves PERRON a participé à la réunion organisée par l'association des communes forestières de l'Ain, en lien avec l'ONF, la DDT et le SDIS de l'Ain. Le changement climatique affecte nos forêts en Revermont (maladies, sols plus secs, vent plus violents...). Des feux importants la même année 2022 dans le Jura (1000 hectares, Hautecourt-Romanèche 30 hectares). Les institutions ont présenté pour le SDIS les fondamentaux du feu de forêt, la prévention de la doctrine nationale et départementale en matière d'intervention de lutte contre l'incendie ; l'ONF rôle dans sa mise en œuvre, la DDT réglementation sur le feu et mises en œuvre des arrêtés, les aides portées des collectivités.

Intervention de la COFOR-01 sur la place de l'élu local dans la planification et la gestion de crise en lien avec les différents intervenants. Intégrer dans le plan de sauvegarde communal cette problématique (PSC).

ECOLE – DOSSIER AD'AP

Suite à la réunion avec le cabinet d'architectures BEL AIR le mercredi 12 juin 2024, Monsieur le Maire donne connaissance du devis concernant la mission de Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité accessibilité-sécurité de l'école primaire et extension d'une salle d'activité.

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 249 000.00 € H.T.	
Etude préalable pour la mise aux normes sécurité et accessibilité	1 500.00 €
Etude préalable pour l'extension de la salle d'activité	500.00 €
Dossier de permis de construire	2 000.00 €
Chiffrage de l'enveloppe prévisionnelle de travaux	1 200.00 €
Etude phase AVP et PRO et consultation des entreprises	
4.2 % du montant H.T. des travaux qui sera arrêté définitivement par la commune	10 458.00 €
Suivi, direction et pilotage chantier : EXE – DET -OPC	
4.2 % du montant H.T. des travaux qui sera arrêté définitivement par la commune	12 450.00 €
Soit un montant total de 28 108.00 € H.T. – 33 729.60 € TTC	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide le devis de BEL AIR Architectures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer le permis de construire et à signer tout document relatif à ce dossier.

Suite à la délibération prise le 6 juin dernier, concernant l'acquisition du garage de la propriété située au 226, rue de l'Eglise, le conseil municipal avait validé la prise en charge du déplacement du compteur d'eau potable.

Le maire présente le devis de la SOGEDO qui d'élève à 1 221.66 H.T. soit 1 343.83 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide le devis de la SOGEDO.

Conseil d'école : le maire donne connaissance, au conseil municipal, du procès-verbal du 3^{ème} conseil d'école.

Apéritif de fin d'année : L'école convie le conseil municipal le mardi 2 juillet à partir de 18h00 dans la cour de l'école.

Les bons cadeaux, pour leurs départs en 6^{ème}, seront remis aux élèves de CM2 à cette occasion.

Arrivée de Madame Dominique MORTIER à 20h05.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :

Restaurant scolaire :

Suite au conseil municipal du 6 juin dernier, le conseil avait voté l'augmentation du repas de cantine de l'ordre de 2 %.

Le maire fait part, au conseil municipal, du courrier de RPC reçu le 11 juin 2024, faisant apparaître la révision de tarif qui prévoit une augmentation de 3.5 % à compter de septembre 2024.

Au vu de ce courrier, le maire demande au conseil municipal d'étudier, à nouveau, la révision des tarifs du restaurant scolaire.

Il rappelle le bilan de l'année écoulée qui fait apparaître un déficit de 13 650.00 € ainsi les tarifs pratiqués pour l'année scolaire 2023-2024.

Quotient familial	Tarif repas actuel
0 – 599	1.00 €
600 – 1199	4.30 €
1200 et +	4.80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, et en tenant compte des nouveaux éléments, valide une augmentation de 4.50 % sans impacter la tranche du quotient familial 0 – 599.

Quotient familial	Tarifs repas
0 - 599	1.00 €
600 - 1199	4.50 €
1200 et +	5.02 €

Cette nouvelle tarification sera applicable à partir du 1er septembre 2024.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 0624-03 prise le 6 juin 2024.

CIMETIERE

Laurence GARNIER étudie les aspects techniques pour les secteurs prédéterminés d'engazonnement et rendra une proposition début septembre 2024. Les travaux pourront être entrepris à l'automne, la période restant à préciser.

URBANISME

DP 001 197 24 B 0010 – DANIEL Anne – 1, rue du Tilleul – Réfection des bandeaux et peinture des frisettes en blanc – parcelles B 932 – 933 – 934 – dossier déposé le 20.06.2024- en cours d'instruction.

QUESTIONS DIVERSES

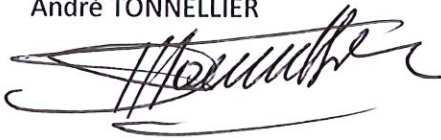
Pompiers : la convention avec la commune de Tossiat est arrivée à échéance au 31 décembre 2023. Il conviendra de la reconduire. André TONNELIER prendra contact avec Monsieur le maire de Tossiat.

Camping : Dominique MORTIER demande la sécurisation au droit du trottoir face à la douche PMR. Une partie de la haie n'existant plus, une palissade sera posée prochainement.

Yves PERRON pose la question de la sécurité de la sortie Ouest du camping (qui est l'entrée principale). La vitesse sur la voie parallèle au camping est très souvent importante. La commission camping étudiera différentes possibilités.

Le maire lève la séance à 20 h 45.

Le Maire,
André TONNELIER



Le secrétaire,
Jacques VERMEULIN

